

<http://www.essaillon-sederon.net/BONNEFOY-de-BAIS>

Lou Trepoun 07

BONNEFOY de BAÏS

- Lou Trepoun - Lou Trepoun de 1 à 9 - Lou Trepoun 7, Dec-1988 -

Date de mise en ligne : dimanche 15 septembre 2013

Date de parution : décembre 1988

Copyright © L'Essaillon - Tous droits réservés

Lou Gavot	Le Montagnard
De pan, de cèbe, de cacha, De soupo plein moun escudello, D'òu sourgent l'aïgo clarinello ¹ , De païo trisso per coucha ;	Du pain, de l'oignon, du cachat, De la soupe plein mon écuelle, De la source l'eau cristalline, De la paille hachée pour coucher ;
Un capèu gris à largio vello, Dous coudelouns per estacha Ma camisa, mi reins sèucha Ma la sanglo d'une bardello ;	Un chapeau gris à larges bords, Deux cordelettes pour attacher Ma chemise, mes reins sanglés Avec la sangle d'une selle ;
Une blodo nouon empesaïo A moun courset dougé boutouns, Mi braïo souvèn pedassaïo,	Une blouse non empesée, A mon gilet douze boutons, Mes pantalons souvent rapiécés,
Mi sabatas et moun bastoun, lèu sièu lou rei de la broussaïo, Sièu lou gavot de Séderoun.	Mes gros souliers et mon bâton, Moi, je suis le roi de la broussaille, Je suis le montagnard de Séderon
1« clarinello » : agréablement claire, transparente, limpide	

Ce poème en langue provençale écrit par M. Alfred Bonnefoy de Baïs a paru en février 1909 dans un journal imprimé à Niort (Deux - Sèvres) : « Le Midi et le Nord ».

Alfred Bonnefoy de Baïs aimait « sa douce Provence » et Séderon. Il retrouvait avec un plaisir de poète la ferme de Baïs que possédaient ses parents sur le territoire de Barret-de-Lioure. Il était un ami de Frédéric Mistral et relatait en provençal ou en dialecte local les événements importants de Séderon. Il serait intéressant de retrouver ces quelques écrits dans les vieux papiers que certains Séderonnais peuvent encore posséder.

- (Voir notre publication en 2013 : [Alfred Bonnefoy-Debaïs, félibre de Séderon](#))

M. A. Bonnefoy Debaïs (ou de Baïs) appartenait à une famille qui tint une place importante à Séderon et dont certaines personnes âgées ont gardé le souvenir par les récits entendus.

Leur grande et vieille maison située dans la grand' rue (lieu dit à cette époque : la cime du village) appartenait au 18ème siècle à François Bonnefoy Debaïs, greffier de la justice de paix du canton de Séderon.

http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L290xH400/12_maison-18dc8.png

Maison Bonnefoy puis Vilhet

© Essaillon

En 1834, par devant M. Reynaud-Lacroze, notaire à Séderon, elle fut vendue par son propriétaire à Jean Louis Vilhet né en 1783 à Mirabel-aux-Baronnies. Ce dernier avait obtenu l'office d'huissier près le tribunal de première instance de Nyons par « ordonnance royale » ^[1] en date de juin 1813.

Le 26 février 1856 Jean Louis Vilhet vendit pour le prix de 3 500 francs son office d'huissier à son fils Jean Louis François Vilhet, praticien, né à Séderon en 1831 (voir la photocopie).

Cette maison devint en 1869 la propriété de ses deux fils : Jean Louis François Vilhet cité précédemment et Louis Amédée Vilhet né en 1840 à Séderon, pâtissier-confiseur. Elle appartient actuellement aux familles Delhomme et Mathonnet.

On peut lire encore sur la clé de voûte sculptée de l'entrée principale située dans la ruelle qui mène à la Rosière une date – 1822 – au-dessus d'un trèfle à quatre feuilles. Ce mur ouest avait été refait à cette époque.

Cette ancienne maison a possédé l'un des deux premiers poêles à deux trous et un petit four (et à bois), achetés à la foire du Buis et apportés à Séderon à dos de mulet ; l'autre était destiné à la vieille et belle maison Lacroze, démolie depuis.

Voici quelques membres de la famille Bonnefoy Debaïs dont on peut retrouver la trace dans les registres paroissiaux conservés en Mairie de Séderon :

- Louis Bonnefoy, né vers 1659,

veuf de Claire Reynaud.
décédé le 2 novembre 1739 à Séderon, âgé de 80 ans environ,
enseveli dans la chapelle des Pénitents par le curé Reynaud

http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L400xH95/12_bonnefoy_dc-e789b.jpg

Décès de Louis BONNEFOY

© Essaillon

- Jean Louis Bonnefoy Debaïs, né vers 1713, bourgeois,

fils de Dominique Bonnefoy Debaïs et Claire Jouve,
marié le 12 février 1738 à Séderon
à Catherine Bernard, fille de Sr Paul Bernard et feu Isabeau Craponne du Villard, de Montbrun,
décédé le 17 Pluviose An V de la République (1796) à Séderon, à l'âge de 83 ans.

- Paul Dominique Bonnefoy Debaïs, né le 15 mars 1739 à Séderon,

fils des précédents,
marié le 13 novembre 1770 à Séderon
à Marie Bonnefoi.

- Louis Bonnefoy,

fils de Charles Bonnefoy et Marie Autran
marié le 22 avril 1749 à Séderon
à Clere Dorothée Bonnefoi,
fille de François Bonnefoy, avocat en la cour, juge de Séderon
et de feu Clere Agnès Aicardi,

http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L383xH400/12_bonnefoy_x-682_26.jpg

Mariage Louis BONNEFOY et Clere Dorothée BONNEFOY

© Essaillon

- Charles Joseph François Bonnefoy, né le 3 novembre 1752 à Séderon,

fils des précédents
parrain : François Philippe Bonnefoy, notaire de Barret-de-Lioure,
marraine : Dame Marie Bonnefoi, femme de Mre Faure, Seigneur de Châteauneuf-Miravail.

- François Bonnefoy Debaïs, né le 18 février 1782 à Séderon,

fils de Jean Louis Bonnefoy Debaïs et de Catherine Bernard,
domicilié à Séderon, dans sa maison, quartier de la grand' rue,
greffier de la justice de paix à Séderon,
marié à Dame Rose Eulalie Peyron.

- Jean Charles Bonnefoy Debaïs, né le 21 juin 1828 à Séderon,

greffier de la justice de Paix à Séderon,
juge de Paix à Rémuzat (1882-1886)
juge de Paix à St Laurent-du-Pont (Isère) de mars 1887 à son décès le 14 juin 1892,
marié le 30 avril 1851 à Séderon
avec Christine Mélanie Vilhet (sœur d'Amédée Vilhet)
née le 7 août 1832 à Séderon.

- Alfred Bonnefoy Debaïs,

fils des précédents,
employé à la Compagnie des Chemins de fer P.L.M. (bureau des expéditions demeurant à Alfortville, près
de Paris,
décédé en 1919.

Dans une des lettres adressées à Charles Bonnefoy Debaïs, son beau-frère, mon grand-père Amédée Vilhet, écrivait : « Tu vas avoir bientôt une visite ». En effet, Raton, le chien de la maison, semblait depuis une paire de jours préoccupé : c'était l'indice d'un départ prochain pour Rémuzat, voyage que mon grand-père avait fait plusieurs fois à pied en compagnie de Raton (Rémuzat est à une distance d'une quarantaine de km en passant par les raccourcis).

Le chien partait donc et, quelques jours plus tard, une lettre annonçait son arrivée à Rémuzat. On imagine la joie de ceux qui le recevaient et les gâteries dont il était l'objet. Une semaine après, sans doute atteint de nostalgie, Raton revenait à Séderon où son arrivée était également fêtée par la famille Vilhet.

Je possède de nombreuses lettres de Charles Bonnefoy Debaïs écrites de St Laurent-du-Pont et destinées à son beau-frère, mon grand-père.

Peut-être puis-je me permettre de transcrire quelques extraits de ces lettres que vous aurez le plaisir ou la peine de lire ?

Lettre du 7 avril 1887

... La Grande Chartreuse est dans mon canton et n'est située qu'à 9 km de St Laurent-du-Pont. Nous espérons avoir le plaisir d'aller bientôt admirer cette merveille. Les Anglais commencent déjà d'arriver pour la visiter. La Reine d'Angleterre doit y venir aussi très prochainement et nous aurons le plaisir de la voir passer avec son train royal.

Les bons pères chartreux au nombre de cent environ sont aussi commerçants que religieux. Figure-toi que chaque jour ils expédient de leur couvent des milliers de bouteilles de leur liqueur incomparable ce qui leur donne un produit annuel de plusieurs millions de francs. Quelle pauvreté !... Je te donnerai plus de détails lorsque j'aurai visité ce fameux couvent.

L'esprit de la population est très bon ici et j'espère que nous nous y trouverons bien.

Nous ne payons la viande de bœuf et de veau que un franc le kilo et le beurre trente sous...

Lettre du 20 juillet 1887

... L'incomparable couvent de la Grande Chartreuse est visité tous les jours par d'innombrables curieux, non seulement de France, mais de l'étranger.

Nous avons eu le plaisir de voir passer, avec sa suite, la Reine d'Angleterre qui s'y rendait pour voir cette merveille monacale.

L'Empereur du Brésil y vint l'année dernière.

De grandes voitures à six chevaux remplies de voyageurs de la plus haute lignée arrivent plusieurs fois par jour pour visiter le couvent. Les moines y fabriquent leur liqueur incomparable qui leur produit net, par an, 4 à 5 millions.

4 000 bouteilles pleines de cette liqueur passent tous les jours devant nous et sont transportées à Voiron dans leur grand dépôt. Dans leurs immenses caves que j'ai visitées, il y a des foudres contenant 500 hectolitres. Ils peuvent y loger dix mille hectolitres de liqueur.

Il s'expédie par jour 4 000 bouteilles.

Ces moines nourrissent la moitié du canton et ont fait bâtir partout de belles églises sans rien demander aux communes.

... Le pays est assez tranquille grâce à l'élément religieux qui le domine. Ici, pas ou peu de politique ; aussi les fonctionnaires jouissent-ils de la tranquillité la plus parfaite. Tout le monde se fréquente ; liberté entière, sans crainte de dénonciations. Nous sommes très heureux de ce côté.

Mes meilleurs compliments à Mme et M. Lacroze.

Lettre du 15 avril 1890

... Les nouvelles que tu me donnes sur Séderon sont peu rassurantes à l'égard des propriétaires, car nous ne nous attendions pas à avoir connaissance d'une pareille série de familles disparues sous le poids de la misère et laissées sans fortune, peut-être un peu par leur faute ou à la suite de pertes éprouvées fortuitement qui ruinent le propriétaire lorsque celui-ci ne possède aucune avance ; mais ce qui nous a étonnés le plus, c'est sans contredit la vente forcée de la grange de Cassan de la Gourre, un des gros bonnets du pays. Espérons que ces calamités cesseront et que le rendement de la propriété s'améliorera à l'avenir...

Ici, avec la grande Chartreuse, on ne sent pas la misère ; les dons de toute nature abondent journellement chez les pauvres. En ce moment, ce couvent va dépenser près d'un million pour construire un bel hôpital où tous les besogneux seront soignés confortablement. Ce travail va durer trois ans au moins et occupera une cinquantaine d'ouvriers par jour qui laisseront leur argent dans le pays. Juge de la satisfaction qu'éprouvent tous les commerçants de cette localité...

Pour terminer, je vais transcrire trois extraits de lettres adressées par mon grand-père, Amédée Vilhet, à sa fille, ma mère. J'espère que vous vous associerez, en partie tout au moins, au plaisir que j'éprouve en les lisant.

Lettre du 29 avril 1904

J'attendais pour t'écrire de t'annoncer que tu avais gagné à la tombola un lot gros et lourd : 5 kg de pains à prendre chez M. Espieu, boulanger.

En ton nom nous allons le remettre non aux pauvres (il n'y en a pas à Séderon), mais aux moins riches : ce sera une bonne œuvre à ton actif. C'est le n° 3 111 qui a eu cette heureuse chance.

J'avais donné un gâteau qu'on ne m'a pas encore réclamé. Paul Séverin a gagné 5 kg d'huile et un baril de vin. Comme il va se marier bientôt ces deux lots viennent à point pour le repas de noces...

Le concert a duré jusqu'à 3 heures du matin et il est vraiment dommage que tu n'aies pu y assister car il est rare, même dans les villes, de pouvoir passer une aussi charmante soirée. Toutes les pièces, chants, monologues ont été applaudis à faire trembler la voûte.

Coste de la Gourre a chanté une chanson républicaine et patriotique qui a soulevé au dernier couplet de formidables bis. Il n'a plus paru sur la scène de peur d'exciter trop les passions. Quelques nationalistes se sont retirés silencieusement.

Chauvet, l'horloger, a bien fait rire lorsqu'au refrain il a dit en saluant et en envoyant des baisers :

« Quoique les filles soient jolies à Séderon,

« Ma foi, je préfère rester garçon. »

La petite nièce de M. Olivier a chanté et déclamé à merveille, aussi a-t-elle été très applaudie...

M. Bertrand, maire, a prononcé à la fin une allocution et a dit que de temps à autre on donnerait semblable soirée pour de bonnes œuvres.

Cette fois-ci, le bénéfice sera pour la vogue : il y aura la musique de Vaison, celle de Laragne et le soir un feu d'artifice comme on n'en a jamais vu d'aussi beau à Séderon et de magnifiques prix.

M. Payre-Ficot, notre médecin, artiste chanteur, a pris beaucoup de peine et déploie un zèle infatigable. Il mérite bien que dimanche il soit élu dans le conseil municipal. Il paraît qu'il y a trois listes de candidats.

Lettre du 24 mai 1904

... M. Ficot, notre docteur et adjoint, a organisé une vogue comme jamais on n'en avait vue à Séderon.

Les musiques de Laragne et de Vaison sont venues et tout le dimanche ce n'a été que concerts. Notre Orphéon et notre musique s'y sont joints et des tonnerres d'applaudissements ont suivi chaque morceau. La grand' rue jusqu'au bal était tout enguirlandée et illuminée.

Le temps a été beau ce dimanche, aussi les cafetiers, les joueurs de gobelets, de pralines auraient-ils préféré voir les gens autour de leurs tables qu'à écouter la musique sur les places.

Le lendemain, par contre, le bal et la distribution des prix ont été gênés par la pluie. Le bien et le mal se partagent notre boule et cette pluie, quoique un peu légère, a fait le plus grand bien au jardinage...

http://www.essaillon-sederon.net/sites/essaillon-sederon.net/local/cache-vignettes/L290xH400/12_musique-feddd.png

La musique de Séderon vers 1890

© Essaillon

Lettre du 4 mai 1908

... D'après la lettre que je t'envoie, tu verras que la réaction est vraiment vaincue.

Louis Reynaud dont le nom était sur toutes les bouches, qui avait promis à tous des pensions, qui a multiplié les dons et des promesses, donné des conférences et affirmé qu'il ferait de Séderon un pays de cocagne, n'a pu faire passer de sa liste que lui et Couillet.

Quoique femme, tu ne peux te désintéresser de ce résultat car les causes laïques et démocratiques sont sœurs et ont été produites par les souffrances et les luttes de nos ancêtres :

Ficot	133
Bertrand	121
Vilhet	117
Reynaud	113
Sarlin	111
Grivannes	107
Guilliny	100
Curnier	97
Couillet	96

Gauthier	92
Olivier	90

Pas de ballottage. Calme complet...

La grande et vieille maison dont il est question précédemment a été mise à l'alignement en 1948 et a perdu son caractère ancien aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur où le grand escalier voûte et en pierre a disparu.

J'ai relégué, dans un coin du grenier, le petit poêle à bois maintenant rouillé et boiteux ; par contre, dans le couloir de la maison, l'horloge égrène toujours les heures de joie ou de peine depuis deux cents ans.

La porte grise d'un modeste garage a remplacé les deux battants vitrés de l'ancien magasin ; mais j'ai garde l'enseigne en noyer dans laquelle étaient gravées les lettres gothiques qui formaient le mot « pâtisserie ».

Certaines personnes de mon âge ou ayant quelques années de plus que moi se souviennent encore et me parlent quelquefois des excellents massepains, macarons et calissons que faisait mon grand-père Vilhet.

J'espère que ces pages peut-être un peu trop personnelles ne vous auront pas paru trop décevantes.

A vous maintenant de retrouver dans votre mémoire ou vos vieux documents d'anciens souvenirs qui, même banals, intéresseront les lecteurs de notre bulletin.

René DELHOMME

[1] « ... Le Sieur Vilhet père a été pourvu de cet office d'huissier par ordonnance royale en date de juin 1813. »

Or cette date correspond au règne de Napoléon 1er. Les Assemblées de la Révolution et de l'Empire se servirent du mot décret pour qualifier leurs décisions. Ce mot fut remplacé par le mot ordonnance de 1814 à 1848, notamment pour la nomination des fonctionnaires, pour l'attribution d'une fonction.

Cette expression « ordonnance royale » ne semble donc pas justifiée, mais il est possible que l'attribution de l'office d'huissier à Jean Louis Vilhet n'ait été enregistré qu'après 1813, c'est-à-dire en 1814, lors de la première Restauration, car, dans la charte de 1814, Louis XVIII qui s'y intitulait roi de France et de Navarre par la grâce de Dieu, la datait de la 19ème année de son règne et il y annonçait son intention de « renouer la chaîne des temps ».

Il serait étonnant en effet que cette expression « ordonnance royale » provienne d'une erreur commise par le Receveur de l'Enregistrement le 26 février 1856 au bureau de Nyons.

De l'Registrar des actes sous signature privée.

Vol. 21. f. 99. v. 6. A. 11.



Département de la Drôme

Bureau de Lyons.

fine
 2nd entry of the 1st flower 1856, enregistree au noble et p. tri
 1st flower 1856, protestant: Gellon, par Jean Louis Villet,
 huissier à Lorient au lieu Jean Louis Proust Villet, son
 fils, protestant en même temps son office d'huissier et de
 notaire de Lorient avec résidence à Lorient par son do-
 ctors milliering cent francs payables à terme - - 3.500f
 Pour Lorient 200 francs. -

Conneur De l'Hotel

Et de ses enfants Wilfrid Jean Louis, bourgeois, possédant
notaire civil de première instance au bureau d'arrondissement
de St. Jean, d'après le présentement de l'Etat, d'arrondissement
Et Wilfrid Jean Louis François son fils, avocat, domicilié
à St. Jean, actuellement travaillant pour le commerce de
l'Etat de M^{rs} Louis, d'arrondissement.

il s'est consacré à peindre

[illegible][illegible]

Ficus a tropical original. I saw the first flower with
fruit about 10 years ago at San Jose sent to our office.
Thursdays, measurement of ground & trees will bring out
figures again - Detroit - L. Pollock fills.

Quercus coccinea - *Q. coccinea* -

The President of the University

$$\text{Hydroxide} \rightarrow 1.9$$

Extrait ... n. 50

Kilbuck . . . n. 38

1.85